

Le vieillissement des pneumatiques

Les étapes du vieillissement d'un pneumatique



Stockage à court terme



Stockage à long terme

Durant le stockage, le vieillissement est influencé par les facteurs suivants :

- **Humidité** : Les pneumatiques devront être stockés dans un local qui doit toujours rester frais, sec et avec une ventilation naturelle. Si les pneumatiques sont stockés à l'extérieur ils devront être couverts d'une bâche opaque et parfaitement étanche.
- **Lumière** : Les pneumatiques devront être protégés du soleil et de la lumière artificielle à haute teneur en rayons ultraviolets. La lumière des lampes à incandescences est préférable à celle des tubes fluorescents.
- **Température** : Elle doit être à 35°C. Il faut éviter tout contact direct avec des tuyaux et des radiateurs.
- **Matériel générateur d'ozone, solvants, combustible, produit chimique** : Ils doivent être entreposés dans un local à part.
- **Tension, écrasement** : Ils peuvent provoquer une déformation du pneumatique.
- **Rotation des stocks** : Elle doit être organisée pour que les pneumatiques stockés en premier, soient tout d'abord utilisés.
- **Stockage à court terme (jusqu'à 4 semaines)** : Les pneumatiques peuvent être entassés les uns sur les autres de préférence sur des palettes. La hauteur des piles ne doit pas dépasser 1,20 m. Après 4 semaines, il faut refaire les piles en inversant l'ordre des pneumatiques. Lorsqu'ils sont montés sur jantes, les pneumatiques doivent être stockés gonflés, en position verticale ou sur une seule épaisseur sur des étagères.
- **Stockage à long terme** : Les pneumatiques doivent être entassés verticalement sur une des étagères situées à au moins 10 cm du sol. Afin d'éviter qu'ils ne se déforment, il est souhaitable de leur faire subir une légère rotation une fois par mois.

Durant leur utilisation :

- Pendant leur utilisation sur le véhicule, les pneus continuent à vieillir selon leurs conditions d'usage. La fin de vie du pneu se produit normalement lorsque la hauteur de la bande de roulement atteint sa limite légale. Cela se produit dans des temps extrêmement variables en fonction du type d'utilisation.

Il est donc important ne de pas confondre les notions de longévité* et d'ancienneté**. Enfin, il ne faut pas oublier que si la roue de secours ne s'use pas, elle vieillit aussi, et dans des conditions parfois difficiles.

* longévité = potentiel kilométrique. ** ancienneté = âge.



Vieillissement lié à l'ancienneté (âge du pneumatique)



Vieillissement lié à la longévité (potentiel kilométrique)

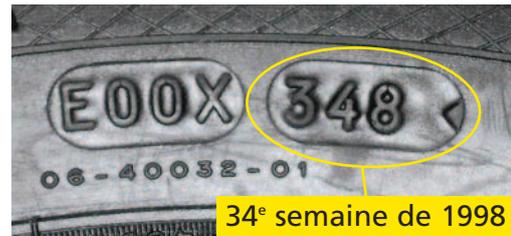
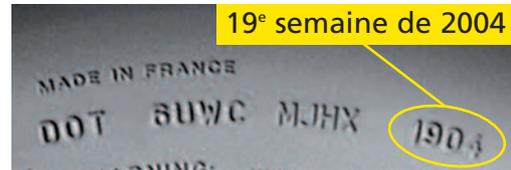
Identification de l'âge d'un pneumatique

- Conformément au règlement 30, la date de fabrication des pneus doit être marquée sur le flanc. Elle est composée aujourd'hui par une succession de 4 chiffres (3 chiffres avant les années 2000), gravés sur le flanc : les deux premiers chiffres indiquent la semaine de production et les deux derniers l'année de production.

Par exemple

1904 signifie que le pneumatique a été fabriqué durant la 19^e semaine de l'année 2004.

348 signifie que le pneumatique a été fabriqué durant la 34^e semaine de l'année 1998.



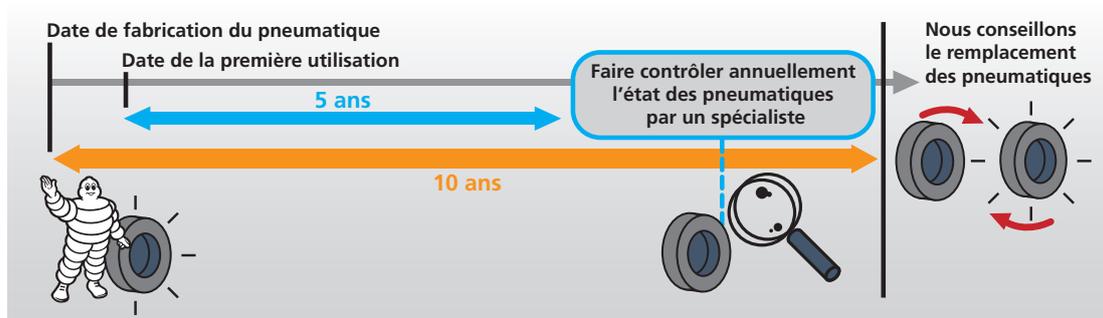
Ce marquage correspond aux quatre derniers digits du code DOT. Lorsque le DOT* n'existe pas, la date de fabrication se trouve dans une plaquette, pouvant être juxtaposée à une autre séquence de caractères.

* Department of Transportation.

Recommandation sur la durée d'utilisation

Pneumatiques Tourisme et Camionnette :

- Les pneus sont composés de différentes sortes de matériaux et mélanges de caoutchouc, ayant des propriétés qui confèrent au pneu des performances essentielles à son bon fonctionnement. Ces propriétés des composants évoluent avec le temps.
- Pour chaque pneu, cette évolution dépend de nombreux éléments tels que les conditions climatiques, les conditions de stockage, les conditions d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc...) auxquelles le pneumatique est soumis durant sa vie.
- Ces évolutions liées à l'utilisation du pneumatique sont très variables si bien qu'il est impossible de prédire précisément la durée d'utilisation d'un pneumatique donné.



C'est pourquoi, après 5 ans d'utilisation, nous préconisons une inspection annuelle des pneumatiques (y compris ceux équipant les roues de secours) par un professionnel. Nous recommandons également le remplacement des pneumatiques ayant 10 ans et plus, même si ces pneumatiques paraissent aptes à l'utilisation et s'ils n'ont pas atteint la limite d'usure légale.